

## Instances internes

# Composition du comité de suivi statutaire

### *Règlement intérieur*

#### V-4 COMITE DE SUIVI STATUTAIRE

Un.e membre du Bureau exécutif assure le suivi des statuts, leur application et la relation avec le conseil statutaire. Cette fonction n'est pas exclusive, elle peut être complémentaire à d'autres fonctions au BE. Dans les trois mois qui suivent le congrès, cette personne présente au CF, avec l'aval du BE, une proposition de composition du comité de suivi statutaire. Ce comité peut être composé de membres du CF, de représentant.e.s volontaires de différentes instances du mouvement et d'expert.e.s en matière d'organisation ou du droit des organisations.

### *BE du 28 février 2023*

La composition du comité de suivi statutaire sera proposé prochainement en vue du prochain Conseil Fédéral, et aura pour première mission de construire un constat partagé des avantages et inconvénients actuels de nos statuts et règlement intérieur. Ce travail servira à nourrir le travail de la refondation.

### *Calendrier*

CF 1er et 2 avril : vote composition du CSS

Avril-mai : installation, auditions

mai-juin : rédaction rapport et recommandations pour la refondation

CF 1er-2 juillet : présentation du rapport et recommandations pour la refondation

### *Proposition de composition du comité de suivi statutaire*

instance	représentant.es	nombre
Bureau Exécutif	François Thiollet (animateur), Hélène Hardy, Aminata Niakate, Gérôme G, Sophie B,	5
Conseil Fédéral	Nadine Herrati, Christine Ladret, Guillaume Durand + 1 personne de Rébellion Construction !	4
Conseil Statutaire	Jean-Louis Bource, Martine Lebranchu	2
Secrétaires Régionaux	un binôme paritaire	2
Personnalités qualifiées	Mélanie Vogel, David Cormand, Jérémie Iordanoff, Laura Slimani	4
Total		17

### **Unanimité pour**

### *Auditions à prévoir :*

- Rédactrices·eurs statuts EELV
- Jeunes écologistes
- Coopérative
- Motions congrès 2022
- Experts
- Parti Vert Européen